



Deux frères jumeaux enlevés à leur famille d'accueil pour être placés en foyer : c'est la décision qui frappe un couple de Chazay-d'Azergues. Choqués, des habitants ont créé un collectif pour que l'on écoute la parole des enfants

Il a suffi de quelques minutes pour que le petit monde fragile de Robin et Denis (1) s'écroule. Le 30 avril, la Maison du Rhône de Anse annonce aux deux frères jumeaux âgés de 8 ans qu'ils quitteront leur famille d'accueil cet été et intégreront un foyer. A l'école de Chazay où les deux garçons sont scolarisés, on s'aperçoit très vite que quelque chose de grave perturbe les enfants. « Ils ont une peur bleue du foyer », entend-on. Une enseignante fait part de son inquiétude aux époux Vérot, famille d'accueil des petits depuis plus de sept ans. Elle a observé des fragilités

affectives, des réactions violentes d'un des deux garçons. A Chazay d'Azergues, c'est la stupeur. Personne ne comprend cette décision de justice. Peu à peu, les rangs se resserrent autour de Nicole et Alain Véro, anciens enseignants (2). Dans le village, le couple est bien connu. Parents de onze enfants (lire ci-dessous), ils ont ouvert leur foyer depuis douze ans à une dizaine de gamins ou adolescents en souffrance. A des bébés aussi comme Robin et Denis qui ont toujours vécu dans la maison de la rue du Gros Bois. Des personnes en larmes abordent Nicole Véro dans la rue. Ginette, responsable d'association, ne connaît pas personnellement le couple. Ce qui l'émeut et la bouleverse, ce sont ces deux gosses qu'elle veut « sauver du pensionnat » : « Je ne comprends pas ce jugement absurde et aberrant ». Ginette veut agir. Elle contacte des habitants de Chazay, Villefranche, Lucenay, Morançé. A six, ils créent un comité de soutien qui fait boule de neige. Plus de 80 lettres arrivent au Département et sur le bureau de Michel Mercier, le président du conseil général. Dominique, une Chazéenne, prend la plume, elle aussi, pour exprimer son soutien à la famille d'accueil. Une enseignante de l'école où sont scolarisés les deux frères, estime « incohérent de sortir des enfants du cadre familial dans lequel ils rayonnaient ». Des professeurs du collège se joignent à la mobilisation : « Ces enfants ne sont pas du mobilier que l'on déplace ». C'est la protestation générale à la grande surprise de l'Aide sociale à l'enfance, qui prend en charge plus de 10 000 enfants par an et traite de 7 000 ordonnances de justice sans trop de remous. Le comité publie un communiqué dans lequel il réclame « une enquête mettant à jour les mécanismes mis en jeu au niveau du département ». Il s'interroge aussi : « L'objectif n'est-il pas plutôt d'assurer le remplissage des foyers pour enfants ? » De son côté, l'Aide sociale à l'enfance se veut rassurante : « Cette décision n'interviendra pas du jour au lendemain. On va accompagner ces enfants et leur expliquer la situation. »

(1) Prénoms d'emprunt.

(2) Les époux Véro n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce dossier.

Nicole et Alain Véro : « Elever des enfants, c'est notre vie »

publié le 02.07.2010 04h00



Si les habitants de Chazay apportent leur soutien aux époux Véro, cela n'a pas toujours été le cas. Nicole et Alain Véro, 60 ans, se souviennent de l'incompréhension dans le village, voire des violentes critiques quand ils ont adopté un quatrième enfant d'origine arabe : « Les gens ont eu peur. C'est vrai qu'on est atypiques ». Enseignants, ils élèvent leurs six enfants dans une vaste demeure au cœur de Chazay et en même temps en adoptent cinq. Pas de démarche spirituelle ni religieuse dans ce choix mais plutôt une certaine fierté et une volonté : « Elever des enfants, c'est notre vie. On aime transmettre. Notre idéal, c'était un enfant fabriqué et un enfant adopté et laissé-pour-compte. »

Ceux qu'aucune famille ne souhaite recueillir, eux vont leur ouvrir leurs bras. Pas facile pourtant de franchir les barrières administratifs. Ceux-là sont trop vieux ? Celui-là souffre d'une maladie génétique ? Cet autre est lourdement psychotique ? Cinq enfants « étiquetés non adoptables » deviendront des Véro. « Il faut avoir les reins solides mais ça soude la famille. Pour nos enfants de sang, c'est un apprentissage de la différence et du partage. Et cela ne les a pas empêchés de suivre des études longues ». La devise de la famille : quand on veut, on peut.

Une décision du juge pour enfants

publié le 02.07.2010 04h00

C'est le juge pour enfants du tribunal de grande instance de Lyon qui a pris une ordonnance décidant du placement des enfants dans un établissement. Une décision judiciaire que les autorités départementales ne peuvent commenter et doivent appliquer. Il semblerait que les parents biologiques aient souhaité une éducation religieuse pour leurs enfants et aient donc demandé un foyer de leur confession. Cet établissement n'existant pas à Lyon, le juge aurait proposé un foyer proche d'une école religieuse. « Nous œuvrons dans l'intérêt des enfants et dans le respect du professionnel qui en a la charge, rappelle Isabelle Dorlat, directrice générale en charge du Pôle enfance famille et PMI du Conseil général. Nous, aide sociale à l'enfance, nous devons respecter le lien avec la famille biologique et travailler pour reconstruire ce lien. » S'il arrive que des enfants restent toute leur minorité en famille d'accueil, c'est de moins en moins fréquent. Par ailleurs, la représentante du Département souligne qu'il ne s'agit en aucun cas d'une sanction contre Nicole Véro : « C'est une professionnelle de qualité. Si les enfants sont tristes de partir, c'est normal car ils ont grandi dans cette famille, et c'est signe que Mme Véro a très bien fait son travail ».

Quant à la parole des enfants et la création d'un collectif, Isabelle Dorlat se veut prudente : « C'est facile d'instrumentaliser un enfant et de le mettre dans un conflit de loyauté. Les gens n'ont pas tous les éléments en main pour juger ».

